



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 2 mai 2017

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Gauthier CARON-THIBAUT, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Benjamin DJIANE, Yves PESCHET, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES

Absents ayant donné pouvoir :

Sylviane TROPPER, Marie-Laure HAREL, Christine FREY, Nicole BISMUTH-LE CORRE

Absents :

La séance est ouverte.

Pierre AIDENBAUM précise en pré-Conseil qu'il n'y pas de question des conseils de quartier, ni des associations. Il propose donc de démarrer directement la séance du Conseil.

Il excuse Madame Sylvane TROPPER, qui est absente suite au décès de son mari, et propose qu'un mot lui soit envoyé dès le lendemain au nom du Conseil d'arrondissement. Il ajoute qu'il va se renseigner sur le jour précis des obsèques, ayant entendu qu'elles auraient lieu soit dimanche, soit jeudi.

Par ailleurs, il annonce l'absence de Marie-Laure HAREL, qui est en voyage à l'étranger et qui a donné pouvoir à Benoît SOLES ; l'absence de Nicole BISMUTH-LE CORRE qui a donné pouvoir à Benjamin DJIANE ; et l'absence de Christine FREY, qui a donné pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT.

Il constate ainsi que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il fait remarquer avoir déposé sur table les résultats des votes du 1^{er} tour des élections présidentielles, bureau de vote par bureau de vote, ainsi que le résultat global.

Bien que ne souhaitant pas les commenter, il se réjouit cependant que le 3^e arrondissement ait l'un des scores les plus bas du Front national à Paris, de 3,33%, soit une baisse très sensible de plus de 35% par rapport aux dernier scrutin présidentiel, ce qui constitue une excellente nouvelle, selon lui. Il fait part d'une deuxième satisfaction au regard du très bon taux de votants dans le 3^e arrondissement, qui est de 86,17%.

A titre personnel, il ajoute que dimanche prochain, il ne s'agira pas d'un vote anodin, ni d'un vote sur lequel il est possible de s'abstenir, de voter blanc ou de voter nul. Il pense qu'autour de cette table, tous sont d'accord pour faire barrage au Front national et à sa candidate mais, à ses yeux, beaucoup de Français et de responsables politiques, comme cela s'est vu aujourd'hui à travers certaines déclarations, n'ont pas pris la mesure de l'époque que vit la France.

Pierre AIDENBAUM espère et pense que le candidat démocrate et républicain, Emmanuel MACRON, va gagner dimanche. Mais un élément qui est aussi important que cette victoire, et il le dit avec beaucoup de fermeté, sera le pourcentage du résultat. Il précise en toute pudeur, qu'au-delà de la victoire du camp des démocrates, le score de dimanche prochain sera très important. Il souhaite que chacun prenne conscience, si Emmanuel MACRON gagne, comme il le souhaite, et si Marine LE PEN obtient un score très élevé, de la nouvelle situation qui s'en trouvera créée France, avec un Front national récoltant autour de 40% des voix. Selon lui, cela laissera des traces, pour longtemps.

Aussi, s'il avait un appel à faire, il s'agirait d'un appel à la responsabilité de tous. Or à voir encore ce soir des tribunes, avec des intellectuels se posant des questions pour savoir s'ils allaient promouvoir le vote blanc ou le vote nul, Pierre AIDENBAUM ne sait pas s'ils se rendent compte de la gravité de leur prise de position : celle-ci est extrêmement grave et laissera des traces au sein de la société française.

Enfin, il souhaite que dimanche, lors du second tour, le 3^e arrondissement se distingue encore avec un très haut taux de participation et un vote pour le Front national qui reste dans les trois plus bas de la Ville de Paris.

Il propose à qui le souhaite d'intervenir et laisse la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie Monsieur le Maire pour l'attention qui a été la sienne vis-à-vis de Sylviane TROPPER : ne pouvant être présente ce jour, elle l'a chargé de transmettre à tous les membres du Conseil d'arrondissement ses remerciements et son amitié. Par ailleurs, il se propose d'informer le Conseil, le plus tôt possible la date des obsèques de Monsieur TROPPER. Il ajoute qu'une messe aura lieu ce jeudi, à 19h15, à la synagogue Sainte-Nazareth.

En outre, il tient à dire devant cette instance que, pour sa part, en tant que Conseiller d'arrondissement républicain du 3^e, qu'il n'a aucun doute, aucun complexe et aucun problème à dire publiquement son vote, en tant qu'élu local, pour Emmanuel MACRON ce dimanche. Il ajoute qu'il partage l'analyse de Monsieur le Maire et son inquiétude relative face à une situation qui, tel est son souhait, conduira dimanche au score le plus ample pour marquer un refus total et catégorique du Front national.

Pierre AIDENBAUM le remercie et, en l'absence d'autres prises de parole, propose d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

1. 03-2017-30 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Benjamin DJIANE comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. Communication : Point-info sur l'attribution des créneaux associatifs, culturels et sportifs au Carreau du Temple.

Pierre AIDENBAUM indique que la Commission traitant ce point s'est déroulée la semaine précédente, dans d'excellentes conditions. Il cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET annonce que cette Commission d'est réunie le jeudi 20 avril, après-midi, réunissant la Directrice du Carreau du Temple et son équipe, ainsi que trois élus adjoints au Maire : Laurence GOLDGRAB, Patrick BADART et lui-même. Après avoir fait un bilan, ils ont tenté de préparer la prochaine rentrée, sachant que les créneaux sont, à ce stade, attribués pour un an, bien que cela puisse changer, pour devenir une durée de deux ans.

Une fois que les associations sont informées de ces créneaux, elles doivent signer une charte qui leur donne quelques obligations, devoirs et règles de conduite, ce qui justifie que celles-ci puissent être convoquées si elles semblent ne pas les respecter.

Il annonce que 46 associations, réparties sur 90 créneaux d'1 heure ou d'1h30, sur la période 2016-2017, ont accueilli 50 573 pratiquants en 2016, contre 37 555 en 2015, soit une

progression de 16 000 personnes en un an. Cette progression a notamment été rendue possible par la mise à disposition d'un nouvel espace, le studio « son », qui accueille depuis cette année, des cours axés vers l'éveil musical, la visibilité des cours et des stages et la conciliation de l'offre jeunesse dès 17h00 ainsi que les mercredis et samedis en journée. Il précise que les élus sont animés par le souci de faire en sorte que le Carreau du Temple soit le Carreau de la vie associative et qu'il soit proche de la population, tout en assumant son statut de Société publique locale, qui lui confère des responsabilités en matière de financement.

Les associations, ainsi que leurs adhérents, expriment une satisfaction générale dans l'usage des différents espaces du Carreau du Temple ; il précise qu'une certaine fluidité a été gagnée en matière de communication grâce à la présence des agents d'accueil et au bon fonctionnement des échanges avec le chargé des associations et des activités sportives : il souligne l'importante amélioration de l'accueil et l'utilisation de l'autre entrée, qui a facilité cette qualité de contact.

Par ailleurs, Yves PESCHET précise que le Carreau du Temple a entériné la pérennisation d'un système de carte d'accès, initié suite aux attentats de fin 2015, qui sont vérifiées systématiquement par l'agent de sécurité au poste d'accueil : l'informatisation du processus a permis de délivrer rapidement et simplement plus de 2 000 cartes depuis la rentrée de septembre 2016.

En outre, l'offre de cours ponctuels et de stages s'est également considérablement développée le week-end et pendant les vacances scolaires : à la fin de la période 2016-2017, plus d'une centaine de cours ponctuels et de stages auront été proposés. Le Carreau du Temple se félicite de l'intégration des associations à la programmation annuelle, grâce notamment aux rendez-vous *Second Square*, pendant les vacances scolaires.

En matière de perspectives pour 2017-2018, les 46 associations disposant de créneaux ont fait une demande de renouvellement et 23 demandes nouvelles ont été formulées par d'autres associations. Le Carreau du Temple propose d'augmenter le nombre de créneaux au studio « son », dont l'équipement en mobiliers de confort, en rangement et en instruments de musiques est prévu, grâce au budget participatif voté en 2016 pour l'aménagement des espaces en sous-sol.

Le contrat de délégation de service public avec la Ville de Paris sera prolongé, jusqu'à la fin de l'année 2018, lors du prochain Conseil d'administration du Carreau du Temple. Il sera intéressant de proposer pour la période 2018-2019, un renouvellement plus important des associations, et d'établir avec elles un contrat de deux ans avec tacite reconduction au bout d'un an, au lieu d'un contrat d'un an.

Yves PESCHET informe le Conseil qu'ils ont fait précédé la Commission d'attribution au Carreau du Temple, de la Commission d'attribution des créneaux au gymnase Michel Leconte, puisqu'il était intéressant de pouvoir articuler les deux, afin d'optimiser les choses, d'étudier les difficultés éventuelles et de leur trouver des solutions satisfaisantes.

Enfin, Yves PESCHET tient à remercier ses deux collègues, avec qui il a travaillé très positivement pour préparer et tenir ces commissions, qui ont aussi permis de préciser et d'approfondir les relations avec la Direction du Carreau du Temple et ses équipes dans des discussions franches et nettes, quelque fois argumentées : à ses yeux, la situation évolue très positivement, malgré toutes les contraintes s'imposant au Carreau du Temple.

En effet, il fait remarquer qu'au final, comme le démontrent les chiffres présentés, c'est la population qui est gagnante : les enfants et les adultes seront encore plus nombreux à fréquenter le Carreau du Temple, dans des conditions de confort et d'accueil qui seront également améliorées. Par exemple, les questions de sécurité autour des tatamis pour le judo ont été réglées.

Selon lui, cette affaire fonctionne bien et donne aussi la mesure de l'importance de la vie associative dans le 3^e arrondissement, au regard de la demande croissante : 23 nouvelles associations souhaitent y accéder ; si toutes n'y auront pas accès, il sera tenté de moduler avec les attributions à Sylvia Montfort, où 39 associations sont accueillies chaque semaine.

Enfin, Yves PESCHET fait remarquer que la grande inconnue reste les effets, sur l'utilisation des locaux associatifs, du regroupement prévu des quatre arrondissements du centre de Paris. Cependant, à ce stade, le fonctionnement sur les périodes 2016-2017 et 2017-2018 reste celui du 3^e arrondissement. Il faudra donc obtenir des précisions sur ce projet de regroupement et s'y préparer.

Pierre AIDENBAUM remercie Monsieur PESCHET et constate donc que les nouvelles sont bonnes. Le fait qu'il y ait 16 000 participants en plus sur ces les créneaux associatifs lui paraît refléter le dynamisme dont font preuve les élus en responsabilité à la mairie du 3^e et les équipes du Carreau du Temple, qui a pris sa vitesse de croisière. Une des raisons de ce grand succès est également l'élargissement de ses horaires d'ouverture au public, avec toute une série d'opérations, à l'instar de la dernière opération sur le jonglage, qui a vu passer plus de 5 000 enfants en quatre jours. Les gens s'approprient ainsi ce lieu, d'autant que ces opérations sont gratuites. Par ailleurs, il informe qu'au mois de juillet, le *Second Square* au Carreau du Temple durera durant trois semaines et sera ouvert au public, qui pourra participer à de nombreuses activités gratuites.

Selon lui, tout cela va dans le bon sens : il était important d'en parler ce soir.

En l'absence d'interventions suite à cette communication, il propose d'aborder un deuxième point, la mise en place du plan caméras avec l'installation de trois nouvelles caméras dans le 3^e arrondissement.

3. Communication : Mise en place du plan caméra.

Benjamin DJIANE annonce que le plan de vidéoprotection de la Ville de Paris, déployé en coordination avec la préfecture de police, comporte 1 144 caméras déployées sur l'ensemble de la Ville. Il a été décidé en septembre 2015, en Conseil de Paris, l'ajout de 165 caméras supplémentaires en des endroits évalués comme étant stratégiques, à la fois par la Préfecture de police et en lien avec les maires d'arrondissement.

A ce titre, Monsieur le Maire a sollicité l'ajoute de trois caméras dans le 3^e, en des points considérés comme importants en termes de maintien de l'ordre public et de sécurisation de certains périmètres de l'arrondissement où se trouvent les commerces de métaux.

Il indique que la Mairie a obtenu satisfaction, puisque trois caméras ont pu être déployées :

Une caméra a été installée au 22 rue Montgolfier, suite à une demande recevable des habitants, afin de pallier le problème d'occupation de l'espace public au niveau de la place Bernard Lazare : cette caméra permet de dissuader les individus de stationner et a eu un effet bénéfique en matière de régulation de l'espace public.

Deux autres caméras ont été installées, l'une à l'angle de la rue du Temple et de la rue Michel Leconte, et l'autre à l'angle de la rue Vieille du Temple et de la rue de la Perle : ces caméras permettent un suivi de ces deux rues, qui avaient été tristement marquées par un homicide dans un commerce d'or. Il était donc nécessaire, grâce à ces caméras, de mieux sécuriser ces périmètres.

Selon M. Benjamin DJIANE, cette extension du plan caméras montre tout l'intérêt que la Ville et la Préfecture de police donnent à ce moyen de protection et de dissuasion.

A la suite de cette extension, Benjamin DJIANE encourage Monsieur le Maire à demander, dans les prochains mois, l'extension de ce plan de vidéosurveillance à différents points de l'arrondissement, en particulier dans le secteur de la rue Blondel, où a été évaluée la pertinence de l'installation d'une caméra.

Pierre AIDENBAUM le remercie et s'enquiert de demandes d'observations. Il cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie Monsieur DJIANE pour ces explications, d'autant plus que ce problème ancien et bien connu du square Bernard Lazare avait amené les élus de son groupe à réclamer, y compris lors de la campagne municipale de 2014, *via* certaines demandes ou vœux, l'installation d'une vidéoprotection à cet emplacement.

Il se réjouit donc que, dans cette nouvelle implantation, la pertinence de cette demande soit actée eu égard à ce problème rencontré avec ces bandes de jeunes, qui, il faut le reconnaître, sont tout de même assez agités, ne serait-ce qu'à entendre ce qu'en racontent les riverains.

Par ailleurs, il connaît les deux dramatiques raisons ayant amené, à juste titre, la Mairie du 3^e à installer ces caméras supplémentaires aux deux autres emplacements choisis.

Enfin, il est aussi d'avis qu'il serait pertinent d'installer une caméra sur la rue Blondel.

Pierre AIDENBAUM le remercie et cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie Monsieur DJIANE pour cette communication, bien qu'elle n'apparaisse pas sur l'ordre du jour. Il rappelle la position des écologistes, qui pensent que l'extension du plan caméras n'est pas nécessairement la solution sur laquelle ils souhaiteraient voir la Mairie travailler dans le cadre de la protection de la citoyenneté et de la lutte contre la petite délinquance. Il pense que le Conseil aura l'occasion d'en reparler très prochainement.

Pierre AIDENBAUM le remercie et, en l'absence d'autres interventions, propose d'aborder le point suivant.

4. 03-2017-31 Approbation du procès-verbal du CICA du 13 mars 2017

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention sur le PV de cette séance.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

5. 03-2017-32 Approbation du procès-verbal du CA du 13 mars 2017

Pierre AIDENBAUM appelle d'éventuelles demandes d'intervention sur le PV de cette séance.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

6. 03-2017-33 Désignation du président de séance pour l'adoption du compte administratif de l'état spécial 2016.

Pierre AIDENBAUM rappelle que le Maire, s'il peut écouter les débats et participer à la désignation de ce président de séance, ne peut pas présider lui-même les débats pendant la présentation du compte administratif. Il propose de désigner Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT en tant que président de séance à cette occasion et préciser qu'il se retirera au moment du vote.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

7. 03-2017-34 Adoption du compte administratif de l'état spécial 2016

Gauthier CARON-THIBAUT passe la parole à Laurence GOLDGRAB, conseillère déléguée du 3^e en charge des Finances.

Laurence GOLDGRAB annonce que les crédits ouverts en 2016, c'est-à-dire le budget primitif 2016 complété des reports de l'exercice 2015, s'élevaient à 2.626.302,19 euros. Le compte administratif est de 2.220.998,71 euros, divisé en trois dotations : la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale.

S'agissant de la dotation d'investissement, Laurence GOLDGRAB annonce que la Mairie du 3^e avait en 2016 un crédit de 328.115 euros et que le compte administratif s'élève à 147.442 ,92 euros. La consommation des crédits est donc en progression de 72% par rapport à 2015. Sur ces crédits, 62.500 euros ont été utilisés pour financer des travaux sur l'espace public (Temple, Archives, Montmorency, Saint-Elizabeth). Ainsi, 180.672 euros seront reportés sur l'année 2017. Un tiers correspond à des reports de crédits mis à disposition des conseils de quartier.

S'agissant de la dotation d'animation locale, Laurence GOLDGRAB précise que les crédits ouverts étaient de 301.524 euros, répartis entre les dépenses d'animation pures, pour 149.182 euros, et les travaux sur les bâtiments publics pour 152.341 euros. Le taux d'exécution est de plus de 94% en travaux et de 77% en animation. Les crédits non consommés en animation locale correspondent à des dépenses engagées et reportées sur le budget 2017.

Concernant la dotation de gestion locale, les crédits ouverts s'élevaient à 1.996.662 euros et le compte administratif est 1.795.569 euros, soit un taux d'exécution globale de près de 90%, en augmentation par rapport à 2015, où il s'élevait à 86%. Ainsi, 201.000 euros non mandatés seront reportés sur 2017, mais seuls 139.045 euros sont des reports libres d'emploi ; 62.000 euros correspondent à des dépenses réalisées en 2016 et non mandatées avant la clôture budgétaire. Laurence GOLDGRAB explique que deux éléments sont principalement constitutifs de ces reports de crédits libres d'emploi :

- la consommation de gaz, d'électricité, de chauffage urbain et d'eau, pour 88.000 euros initialement inscrits au budget primitif mais ayant été réévalués par la DPA au moment du budget supplémentaire : cette inscription s'est révélée inutile ;
- les frais de nettoyage des locaux qui avaient été estimés sur la base des marchés précédents se sont révélés surestimés dans le cadre des nouveaux marchés, pour 25.536 euros.

Laurence GOLDGRAB demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'adopter cet état spécial et les en remercie.

Gauthier CARON-THIBAUT la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole.

En l'absence de remarque, il propose de procéder au vote.

Pierre AIDENBAUM quitte la salle.

Le compte administratif d'état spécial est adopté à l'unanimité des membres votants.

Pierre AIDENBAUM revient et reprend la présidence de la séance.

Pierre AIDENBAUM remercie les membres du Conseil d'arrondissement d'avoir adopté ce compte administratif.

8. 2017 DAC 15 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que cette subvention d'un montant de 485.00 euros à l'attention de la Maison de la Poésie, bien connue de tous, correspond à la moitié de la subvention totale de 970.000 euros, dont le premier acompte a déjà été versé suite à une délibération de décembre 2016. Elle ajoute que 120.000 euros sont destinés à soutenir le festival « Paris en toutes lettres ».

Elle demande aux membres du Conseil d'adopter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles interventions, puis propose de procéder au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. 2017 DLH 89 Réalisation (1er, 3, 4, 5, 6, 10, 17 et 18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 58 logements sociaux (22 PLA-I et 36 PLUS) par AXIMO

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que, comme expliqué lors d'une délibération en décembre 2016, la Ville de Paris possède, de par l'histoire, un certain nombre de logements dans le secteur diffus, qui constituent son parc privé. Or la Ville n'a pas vocation à être propriétaire de ces logements à les gérer, mais plutôt à les mettre à disposition et à les revendre à des bailleurs sociaux, de manière à pouvoir contribuer à créer de la mixité sociale, en particulier dans les arrondissements centraux.

Il rappelle que la délibération proposée en 2016 visait déjà à transmettre au bailleur AXIMO un certain nombre d'appartements, dont deux étaient situés rue des Coutures Saint-Gervais et un autre situé au 9 rue de la Perle : cela a été fait.

Il précise donc que la présente délibération a pour objectif de financer les travaux de transformation de ces appartements en logements sociaux de type PLUS : il s'agit d'un F3 situé rue de la Perle, qui deviendra un appartement de coordination thérapeutique géré par l'association « Basiliade », alors que les deux autres appartements confiés à AXIMO et situés rue des Coutures Saint-Gervais, seront confiés à l'association « Solidarités nouvelles pour le logement ».

Il en conclut que cette délibération ne contient rien de nouveau et ne vise qu'à financer les programmes précédemment adoptés.

Pierre AIDENBAUM le remercie et s'enquiert de demandes d'interventions.

Benoît SOLES constate que cette délibération, prise dans sa globalité et comme elle est écrite, concerne les 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 10^e, 17^e et 18^e arrondissements et correspond donc à un vaste projet composé de 22 PLAI et 36 PLUS. La difficulté, comme il le constate, est qu'il ne contient qu'il n'existe aucun PLS sur cette tranche. Or il rappelle la position de son groupe quant à la répartition qu'il souhaite avoir, afin de voir figurer du logement intermédiaire dans ces programmes. Ainsi, il précise que, sur la délibération globale, son vote serait défavorable.

En revanche, au sein de ce Conseil du 3^e arrondissement, concernant les deux logements cités, notamment sur celui situé rue de la Perle, il estime qu'il est dur de s'opposer à ce qui est proposé.

Il choisit donc de s'abstenir, tout en rappelant une fois de plus, la position de son groupe sur le logement social, qui n'est pas une position unilatéralement contre, mais qui constitue une question sur laquelle il souhaite être vigilant, afin d'observer une répartition permettant de voir apparaître du PLS, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'autres remarques et redonne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT répond qu'à défaut de la comprendre, il connaît la position du groupe Les Républicains sur ce sujet. Il précise qu'il y a eu un vœu au Conseil de Paris pour que la destination des logements du parc privé de la Ville de Paris, dans le diffus, transférés à l'unité des bailleurs sociaux, soient affectés à des logements d'insertion. Or ces logements d'insertion sont obligatoirement des PLAI et des PLUS et se trouveront dans des copropriétés privées. Les arrondissements concernés dans cette délibération étant essentiellement du 1^{er} au 6^e arrondissement, il est d'avis que créer des logements PLAI et PLUS favorisera la mixité sociale.

Pierre AIDENBAUM ajoute que toutes les nouvelles opérations, notamment suite aux préemptions qu'il est possible de faire dans le 3^e et qui concernent trois ou quatre dossiers, présentent une répartition 30-40-30, c'est-à-dire la répartition à peu près normale dans des quartiers étant situés au-dessous du seuil de logements sociaux, ce qui n'est pas le cas des 19^e et 20^e arrondissements qui comptent déjà énormément de logements sociaux.

Benoît SOLES fait d'ailleurs remarquer à Monsieur le Maire que lorsque celui-ci lui a expliqué que, concernant la Caserne des Minimes, la répartition serait bien de 30-40-30, il a changé de vote et a voté favorablement, alors qu'il avait une position hostile à l'origine. Or il se souvient que cette opération concernait 50 logements et que ce chiffre a évolué pour devenir 70 logements. Or au regard de cette augmentation, il se demande si cette répartition 30-40-30 a été conservée ou s'en est trouvée modifiée, peut-être du fait de la division des grands appartements.

Pierre AIDENBAUM répond que la répartition 30-40-30 est restée absolument la même et que le pourcentage n'a pas été modifié.

En l'absence d'autres interventions, il propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des membres votants

10. 2017 DAC 36 Subvention d'équipement (300.000 euros) à la Société Publique Locale Le Carreau du Temple (3e) et avenant à la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple

Pierre AIDENBAUM laisse la parole à Laurence GOLDGRAB pour la présentation de cette délibération.

Laurence GOLDGRAB précise que cette délibération comprend deux points : la subvention d'équipement de 300.000 euros à la Société Publique Locale Le Carreau du Temple et l'avenant à la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple.

S'agissant de ce dernier point, elle indique que ce contrat de DSP arrive à son terme le 31 décembre 2017, qu'il appartient à la catégorie des contrats de quasi-régie et a été conclu sans mise en concurrence entre la Ville de Paris et la SPL du Carreau du Temple, SA composée de deux actionnaires : la Ville et le Département de Paris. Or elle rappelle que la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain adoptée le 16 février 2017 par le Parlement prévoit la fusion de la Commune et du Département de Paris le 1^{er} janvier 2019 et

que la Ville doit donc repenser la forme juridique de l'outil opérationnel qui assurera la gestion de l'équipement.

Ce délai de douze mois proposé vise simplement à réfléchir à la forme juridique qui sera choisi : ce délai d'avenant, selon elle, ne sera pas de trop pour mener à bien cette réflexion.

Par ailleurs, lors du budget participatif 2017, les Parisiens ont plébiscité l'un des projets déposés par le Carreau du Temple (nouveaux aménagements, grand écran, lecture et convivialité, etc.) ce qui implique l'acquisition de mobiliers scénographiques et de matériel son et lumière pour permettre l'organisation de ces événements conviviaux. Le montant de ces investissements se porte à 300.000 euros et le Conseil d'arrondissement doit donc voter cette subvention.

Elle rappelle que dans le cadre de ce programme, ces 300.000 euros s'ajoutent à une subvention de 160.000 euros qui avait déjà été attribuée au titre de 2016, et à une subvention d'équipement de 100.000 euros au titre de 2017.

Elle demande donc aux membres du Conseil d'approuver ces modalités *via* la signature de cet avenant.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert de demandes d'interventions.

Il propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. 2017 DASCO 71 Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET rappelle que TAP est l'acronyme des « Temps d'activités périscolaires » et correspondent aux activités pratiquées le mardi après-midi et le vendredi après-midi dans les écoles. 270 ateliers sont issus d'un appel à projets et les autres sont issus d'un nouveau marché TAP lancé en 2016.

Pour mémoire, ce marché alloué par thématiques a pour objectif de mobiliser les associations en capacité d'animer des ateliers sur tout Paris, comme les associations micro-localisées en capacité d'animer un ou deux ateliers par semaine, et de permettre ainsi une pérennité, non seulement de leur activité, mais également de leur financement. Yves PESCHET

ajoute que cela est particulièrement sensible dans le 3^e arrondissement où se trouvent un certain nombre d'associations qui ont souscrit à ce marché et qui sont donc allocataires et font ainsi bénéficier les enfants de leurs pratiques, ce qui est important dans un tissu associatif aussi dense.

Selon lui, cet élément est donc important, à la fois pour les enfants mais également pour le fonctionnement de la vie associative.

La diversité des prestataires retenus dans le cadre de ce marché permet d'assurer l'animation de la totalité des ateliers confiés à des prestataires extérieurs. Ces prestataires commenceront à la rentrée 2017. En outre, les ateliers assurés par la DAC, la DJS et le CASVP seront reconduits, au terme d'un processus d'évaluation s'appuyant sur une campagne menée au printemps et un suivi rigoureux des ateliers tout au long de l'année.

Yves PESCHET ajoute qu'à travers ces projets est privilégiée une dimension locale et est recherchée une dimension pédagogique et innovante, qui s'inscrivent dans les objectifs du nouveau PEDT, le projet éducatif territorial, tel qu'il a été défini.

A ses yeux, cet élément est important dans la vie quotidienne des écoles, puisque cela intervient tous les mardis et les vendredis. Cela se passe bien, sachant que les procédures d'élaboration et les choix ont été menés par la DASCO de façon très ouverte et très rigoureuses : il rappelle que tous ont pu donner leur avis et être associés aux choix. Il est donc d'avis que tout se déroule dans de bonnes conditions, ce qui traduit une certaine sérénité et une amélioration depuis l'installation, dans la précipitation, de ces TAP en 2013, qui avait donné lieu à des avis contrastés au sein des écoles.

Il est donc aujourd'hui proposé d'attribuer, pour mettre en œuvre 270 ateliers dans les écoles de Paris, une subvention aux 96 organismes concernés, étant précisé que cette subvention ne peut couvrir que 85 % du coût de chaque atelier, et que les organismes partenaires doivent donc assurer un financement diversifié.

Il ajoute que cette délibération propose également d'autoriser la Maire de Paris à signer, avec chaque organisme bénéficiaire d'une subvention, une convention annuelle d'objectifs jointe à la délibération.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert de demandes d'interventions et donne la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES confirme que la mise en place de ce système avait été un peu précipitée et avait un peu « balbutié » : le groupe Les Républicains n'avait pas manqué, après 2014 en ce qui le concerne personnellement, de pointer certaines difficultés inhérentes à ce système.

Or, il constate que cette délibération va manifestement dans le bon sens, et il votera donc pour celle-ci, dans un bon esprit et avec optimisme.

Pierre AIDENBAUM le remercie et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM précise que les deux délibérations suivantes relèvent du Conseil général et ne donnent pas lieu à un vote : il cède la parole à M. PESCHET.

12. 2017 DASCO 39-G Collèges publics en Cité scolaire – fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière

Yves PESCHET indique que 29 collèges parisiens ont la particularité d'inscrire leur activité au sein d'une cité scolaire, ce qui signifie un ensemble comprenant un lycée et un collège. Il précise que dans le 3^e, tel est le cas du lycée Victor Hugo, puisque les deux annexes Barbette et rue Vieille du Temple font partie de la cité scolaire regroupant également le lycée Victor Hugo.

Le fonctionnement de ces cités scolaires est particulier, comprenant un proviseur qui gère l'ensemble et des principaux qui gèrent les entités des collèges. Cela avait également des conséquences en matière de gestion, notamment concernant la restauration scolaire.

Ainsi, la Région Ile-de-France avait décidé d'appliquer à la rentrée de septembre 2017 une nouvelle tarification de la restauration scolaire basée sur les quotients familiaux. Or la décision du Conseil régional d'Ile-de-France s'est donc appliquée à tous les collèges de Paris sauf aux 29 collèges en question. Il était évident qu'il fallait trouver une solution qui soit équitable au bénéfice des familles de ces 29 collèges en cité scolaire.

Le système en vigueur dans les 29 collèges en cité mixte régionale parisienne a été repensé dans un souci d'équité et de cohérence de l'action publique, et le Département de Paris souhaite donc saisir cette occasion pour harmoniser les règles en vigueur dans l'ensemble des collèges parisiens en matière de tarification de la restauration scolaire, et ainsi faire bénéficier les 29 collèges en cité mixte régionale de la tarification sociale en vigueur dans les autres collèges parisiens, basée sur le quotient familial et le revenu des familles.

Ainsi Yves PESCHET annonce qu'à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, il est proposé aux membres du Conseil d'arrondissement d'appliquer dans les 29 collèges situés en cité scolaire les 10 tranches tarifaires de la restauration scolaire, approuvées par délibération 2014 DASCO 1066 G, des 15, 16 et 17 décembre 2014. Ainsi, les familles des collégiens scolarisés dans ces établissements acquitteront désormais un prix par repas, allant de 0,13 euro à 7 euros, subventionné par le Département de Paris en fonction de leurs revenus.

Il ajoute que le choix d'appliquer la grille tarifaire de la Ville aux élèves des 29 collèges concernés, plutôt que la grille appliquée par la Région, a fait l'objet de discussions, et que celles-ci ont permis de définir les conditions permettant d'accompagner au mieux les familles dans cette évolution et de faciliter le traitement par les gestionnaires. Une convention sera donc passée entre la Ville et la CAF pour que toutes les familles allocataires, soit environ 70% des familles, afin qu'elles reçoivent directement à leur domicile un coupon « restauration » mentionnant leur quotient familial et leur tarif de restauration, ainsi qu'une information sur la

mise en œuvre de la grille tarifaire parisienne. Cette convention fera l'objet d'une délibération qui sera présentée au Conseil de Paris du mois de mai.

Les familles non allocataires de la CAF pourront, quant à elles, faire calculer leur quotient familial et ainsi connaître leur tarif de restauration au moyen d'une calculatrice mise en ligne sur le site de la Ville ou en s'adressant à la cellule administrative dédiée qui sera mise en place à la DASCO.

A la rentrée prochaine tous les écoliers et collégiens parisiens bénéficieront donc d'une même tarification sociale, reposant sur une grille de dix tranches allant de 13 centimes à 7 euros par repas, subventionnés par la Ville en fonction des revenus de la famille.

Yves PESCHET précise que la grille est plus progressive que celle de la Région, dont les dix tranches se répartissent d'1,50 euro à 4 euros le repas, selon une assiette différente.

Il indique qu'il donnera des informations plus précises sur le tableau, si certains le souhaitent.

Avec l'application de la grille parisienne, les familles des collégiens, en cité mixte, les plus modestes, bénéficieront d'un tarif de restauration plus avantageux qu'auparavant et plus avantageux que celui proposé par la Région.

Yves PESCHET confirme que cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote mais qu'un collège du 3^e arrondissement sera concerné par ces modifications.

Pierre AIDENBAUM constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention.

13. 2017 DASCO 42 G - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Ile-de-France

Yves PESCHET annonce que le Conseil régional d'Ile-de-France a présenté un nouveau programme pluriannuel d'investissement des lycées pour la période 2017-2027, qui succède à celui qui avait été adopté en 2012. Il a fixé plusieurs objectifs qui se traduisent par diverses opérations d'investissement, dont certaines concernent le territoire parisien. Il précise que le 3^e est concerné par le lycée Victor Hugo.

Il ajoute que la programmation des travaux dans les cités scolaires sera donc réalisée en liaison avec le Département de Paris, qui sera amené à participer au financement des opérations, dès lors que celles-ci concernent des parties communes au collège et au lycée, ou propres au collège.

Yves PESCHET propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable aux orientations proposées, sous réserve d'ajustements pour causes techniques ou financières résultant des études exploratoires non encore disponibles.

Pierre AIDENBAUM rappelle que cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote et constate l'absence de demandes d'intervention.

14. 2017 DAE 203 Subvention (25.000 euros) et conventions pour la création de deux bricothèques avec l'association Extramuros (20e) et la régie de quartier Paris Centre (3e)

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES indique avoir le plaisir de présenter ce projet de délibération qui a pour objet d'attribuer des subventions d'investissement à des associations, en vue de financer la réalisation de projets votés dans le cadre du Budget Participatif 2016.

Ces projets entrent dans le cadre de la politique ambitieuse de la Ville de Paris concernant le développement de l'économie circulaire sur son territoire ; elle précise qu'il est possible de constater que les Parisiens se sont également saisis de cet enjeu puisqu'ils ont proposé la création d'espaces dédiés au bricolage participatif, permettant ainsi de recycler et de redonner un coup de neuf à du mobilier, et de leur éviter une fin prématurée à la poubelle.

Laurence HUGUES présente donc deux projets. Le premier, sur lequel elle ne s'attardera pas, concerne la menuiserie solidaire Extramuros, située dans le 20^e arrondissement qui fait un excellent travail qu'elle a pu elle-même constater concernant notamment l'autoréparation.

Elle propose de détailler un peu plus le projet porté par la régie de quartier Paris Centre, dont elle salue l'un des éminents co-présidents, Jean-Philippe DANIEL, présent ce jour. Ce projet, intitulé « Une Bricothèque pour notre quartier - Emprunt d'outils et bricolage », est porté par la régie de quartier Paris Centre, association bien connue située au 58 rue du Vertbois dans le 3^{ème}. Ce projet propose de créer dans ses locaux un espace bricothèque où les habitants et adhérents de la régie de quartier pourront emprunter gratuitement des outils et participer à des ateliers de bricolage et de réparation.

Ce projet a plusieurs volets : il va nécessiter l'aménagement de leur local en conséquence, ainsi que l'achat du matériel de base pour tous ces travaux de réparation, ces travaux électroniques ou électriques ou encore de jardinage, avec la confection de jardinières, à l'instar de ce qu'a pu faire la régie de quartier au petit Vertbois.

Tout cela demande aussi de l'ingénierie et du temps de travail des salariés de la régie de quartier.

Compte tenu de l'intérêt de ces propositions, Laurence HUGUES propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'autoriser la Maire de Paris à signer ces conventions.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles remarques ou observations.

Il propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. 2017 DEVE 86 Communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité" - subventions.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence HUGUES, en précisant que cette communication ne fait pas l'objet d'un vote.

Laurence HUGUES indique que cette communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité" concerne un bel appel à projets qui répond, lui aussi, aux souhaits des Parisiennes et des Parisiens qui rencontrent la volonté de la Ville de développer la nature dans Paris.

Elle ajoute qu'il s'agit de la déclinaison d'un vote au Budget Participatif 2016 et que l'objectif de cet appel à projets est de soutenir les associations qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité parisienne, dont Laurence HUGUES rappelle qu'elles ont beaucoup de travail et qu'il s'agit également de les accompagner dans des actions de sensibilisation et d'éducation.

Laurence HUGUES précise que sont concernés aussi bien les associations de protection de la nature que les jardins partagés, adhérents de la charte « Main verte ».

Elle ajoute que cet appel à projets se découple en deux types de subventions : des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement, qui seront sur le budget participatif « + de nature en ville » concernant l'investissement, voté en 2016, qui vise à donner plus de place à la biodiversité dans Paris en recréant des écosystèmes favorables à la faune et à la flore, et en augmentant la sensibilisation.

L'appel à projets se déroule entre le 3 mai et le 15 juin : il est largement ouvert aux associations, avec des subventions d'un montant plafond de 20 000 € au titre du fonctionnement et d'un montant compris entre 20 000 € et 30 000 € au titre des subventions d'investissement, si les projets répondent à tous les critères souhaités par la Ville de Paris.

Enfin, elle précise que la délibération d'attribution des subventions sera présentée au Conseil de Paris de l'automne 2017.

Laurence HUGUES rappelle enfin qu'il sera possible de reparler de cet appel à projets et, plus largement, de la biodiversité à Paris, lors de la deuxième édition de République Verte, la prochaine fête inter-arrondissements de la nature qui se déroulera le 20 mai et dont l'idée avait été adoptée, puis avait germé grâce à la Mairie du 3^e sur la base de la proposition de son groupe, deux ans auparavant.

Pierre AIDENBAUM la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

Il précise que figurait peut-être sur la convocation une délibération concernant une subvention de 390 000 euros et des avenants à des associations spécialisées dans l'insertion sociale : cette délibération a été retirée de l'ordre du jour, dans la mesure où elle ne concernait pas du tout le 3^e arrondissement et avait été reçue par erreur.

Il propose de passer à la présentation des vœux.

16. V03-2017-35 Vœu relatif à l'avenir de l'immeuble du 9 rue des Minimes.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT, qui a proposé ce vœu au nom de la majorité municipale.

Gauthier CARON-THIBAUT explique que ce vœu concerne un immeuble, situé au 9 rue des Minimes, et l'avenir qu'il serait possible de lui donner. Cet immeuble appartient au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et est occupé au tiers par un EPI, un Espace public d'insertion où l'on suit les bénéficiaires du RSA dans leur recherche d'emploi, et aux deux-tiers par les archives historiques de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris.

Il rappelle avoir présenté un vœu en début de mandature, visant à regrouper les services de suivi des bénéficiaires du RSA en un seul et même lieu, puisque le hasard administratif a voulu que les bénéficiaires du RSA soient amenés à ouvrir leurs droits dans un lieu du 19^e arrondissement et soient amenés à être suivis dans leur recherche d'emploi en un autre lieu, dans le 3^e arrondissement.

Or dans les autres zones sociales de Paris, ces deux fonctions sont regroupées dans un seul et même endroit, rendant plus simple la vie des allocataires et plus efficace leur suivi.

Ce vœu a été repris au Conseil de Paris et a été suivi d'effet, puisqu'un lieu a été trouvé au 44 rue Château-Landon, dans le 10^e arrondissement, qui va accueillir dès l'automne 2018 les services de l'EPI situés dans le 19^e arrondissement, permettant d'ouvrir les droits, et ceux de l'EPI situé dans le 3^e au 9, rue des Minimes, permettant le suivi des allocataires du RSA.

Cela signifie donc qu'un tiers d'un immeuble de la Ville de Paris va se retrouver vide, en plein centre de Paris, et occupé aux deux autres tiers par des services très intéressants mais ne rendant pas nécessairement un service très important au jour le jour aux habitants du centre de Paris : les archives de l'AP-HP.

Aussi, il propose aux conseillers d'arrondissement un vœu demandant à la Ville de Paris de prendre langue avec l'AP-HP pour trouver un autre lieu de stockage de ses archives. En effet, s'il est nécessaire de stocker les archives de l'AP-HP, les avoir en plein centre de Paris n'est peut-être pas si nécessaire. Il s'agirait ainsi de relocaliser cet archivage, de manière à pouvoir finir de libérer cet immeuble, afin que celui-ci puisse être consacré à du logement social.

Gauthier CARON-THIBAUT précise que, dans l'intervalle de cette libération, dans la mesure où la date de libération de l'EPI est déjà connue, le vœu demande à ce que le tiers de cet immeuble laissé vacant serve, et que cet espace puisse être loué à une association d'hébergement pour y héberger des familles logeant actuellement à l'hôtel.

Tel est l'objet de ce vœu, de pouvoir donner un avenir à cet immeuble municipal du 9, rue des Minimes, un avenir qui serve aux habitants du 3^e arrondissement, du centre de Paris, et à la mixité sociale.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert de demandes d'interventions sur ce vœu. Il donne la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES indique qu'habitant non loin de celui-ci, il connaît bien cet immeuble, sur l'avenir duquel il convenait de s'interroger. Monsieur CARON-THIBAUT a eu raison de le faire, qu'il s'agisse de l'EPI ou des archives de l'AP-HP : les réponses sont données concernant l'EPI et il précise qu'il partage l'analyse de M. CARON-THIBAUT concernant les archives qui, sans les détruire, pourraient être stockées ailleurs, voire numérisées. Cet espace mérite largement une autre destination.

Il juge excellente l'idée de M. CARON-THIBAUT : il sera très bien pour le 3^e arrondissement et notamment pour ce quartier des Archives, de voir cet immeuble changer de destination. Sur le principe de prendre langue avec l'AP-HP, il se dit totalement favorable et suivra avec beaucoup d'intérêt et de curiosité l'évolution de l'affectation qui sera proposée pour cet immeuble.

Il annonce qu'il votera donc favorablement cette délibération, et qu'il verra, lorsque le moment sera venu, la façon dont cet immeuble sera utilisé et la manière dont les logements seront ventilés : la position constructive et vigilante qui est la sienne restera la même mais sur le principe, il félicite M. CARON-THIBAUT de cette initiative concernant cet immeuble.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'autres observations.

Il propose de procéder au vote.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM annonce qu'il présentera donc ce vœu, au nom du Conseil d'arrondissement, en Conseil de Paris.

17. V03-2017-36 Vœu relatif au maintien d'un service public postal de qualité dans le 3e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM laisse la parole à Yves PESCHET pour la présentation de ce vœu, présenté par celui-ci et les élus communistes / Front de gauche.

Yves PESCHET explique que ce vœu est le résultat d'une analyse de l'évolution très rapide du service public de La Poste, qui essaie d'évoluer aussi vite que les technologies et les moyens de transmission entre les hommes et les femmes de France.

Il précise qu'il ne s'agit pas de mener un combat d'arrière-garde sur une représentation dépassée du service public de La Poste, mais qu'il ne s'agit pas non plus de s'inscrire dans une idée de marché complètement commercialisé et anonymisé que certains voudraient imprimer au cours de cette institution. Il pense que cette évolution est marquée notamment par des dénominations significatives, puisque l'on ne parle plus de « service public » ni d'« usagers du service public », mais de « clients ».

Or il fait remarquer, qu'y compris dans le 3^e, l'on peut constater une anonymisation des bureaux de Poste, à commencer par les horaires de ceux-ci qui ne sont pas partout les mêmes, et qu'au sein des bureaux de poste, le personnel s'est raréfié, et s'est déqualifié pour une partie d'entre eux, l'usage abusif de contractuels faisant que la qualité du service n'est pas toujours là.

Ainsi, il estime que les Français risquent, qui plus est au nom de la modernité, d'avoir un détournement du concept de service public : tel est ce que ce vœu essaie de prendre compte.

En effet, même si à ce stade, le 3^e arrondissement n'est pas confronté à une fermeture des bureaux de Poste, ce dont il se réjouit, Yves PESCHET fait remarquer que l'on constate d'ores et déjà qu'il existe des dégradations dans la qualité du service rendu aux usagers et que le risque est, si l'on laissait les choses évoluer comme elles le font actuellement, d'avoir des dégradations plus importantes, et peut-être même des fermetures dans le 3^e.

Par ailleurs, il ajoute qu'il n'est pas possible de se désintéresser de ce qu'il se passe dans les autres quartiers et dans le reste du pays, notamment dans les zones rurales. Il rappelle en effet, l'évolution rapide faisant que les services postaux se rapprochent des commerçants, un peu sur le modèle allemand. Ce sont des sujets qui peuvent se discuter mais qui se font souvent par défaut et dans la hâte.

Ainsi, il précise que ce vœu se veut à la fois défensif, afin que la situation ne se dégrade pas, et préventif, dans la mesure où les habitants du 3^e n'ont pas encore à faire face à une fermeture immédiate d'un bureau de poste.

Au-delà du service immédiat que les élus ont à rendre à la population les ayant élus, il y a aussi peut-être à prendre part à la définition d'une nouvelle conception du service public qui ne soit pas fermée à la modernité et aux évolutions technologiques, mais qui préserve la notion d'« usager » et non pas de « client » et qui fasse que le service des postes ne soit pas seulement une marchandise : certes, il s'agit d'une marchandise mais d'une marchandise au service population et il faut, dans les conditions actuelles, préserver sa qualité de service public au service de toutes et de tous.

Tel est l'esprit de ce vœu, qu'Yves PESCHET soumet au soutien des membres du Conseil d'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles observations.

Laurence HUGUES souhaite partager le fait qu'elle-même et Quentin PICQUENOT, en tant qu'écologistes, voteront pour ce vœu. Elle rappelle qu'ils ont été mobilisés et inquiets lors de la fermeture de La Poste du Louvre, qui a aussi un impact sur les services postaux situés dans les arrondissements centraux. De plus, la réflexion de M. PESCHET sur les services publics fait écho à celle des écologistes, notamment sur l'égalité d'accès et le devenir des salariés.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES explique qu'il est dur de répondre sur ce vœu, dans la mesure où il a une large portée, quasiment nationale : si la fermeture d'un bureau de poste dans l'arrondissement annoncée et programmée, il pourrait plus aisément se prononcer, mais tel n'est heureusement pas le cas. Il se trouve donc un peu embarrassé et sa position d'abstention est une position de prudence et de vigilance. Comme tout le monde, il souhaite que La Poste fonctionne bien. Il indique ne pas avoir la même vision que M. PESCHET sur les termes d'« usagers » et de « clients » : il a peut-être une vision plus pragmatique, ce qui explique sans doute que lui-même et M. PESCHET n'appartiennent pas au même groupe politique.

Il confirme qu'il sera toujours là, il l'espère, pour réagir si des services à la population étaient menacés au sein de son arrondissement du 3^e, mais il annonce qu'il s'abstiendra prudemment sur ce vœu, qui présente un caractère un peu « cassandre » et pessimiste.

Pierre AIDENBAUM se souvient qu'au dernier Conseil de Paris, un vœu avait été déposé par d'autres arrondissements et que la Maire de Paris avait souhaité qu'un débat ait lieu, notamment au sein de la 1^{re} commission, afin d'étudier ce problème de La Poste à Paris, en rappelant, comme il peut le faire, au nom de tous, l'attachement de tous au service public et en particulier, au service public de La Poste.

Il confirme qu'il va voter ce vœu, mais souhaite faire quelques remarques.

Tout d'abord, contrairement à certains tracts d'un parti politique qui ont été distribués dans l'arrondissement quelque mois auparavant, et qui annonçaient la fermeture du bureau de Poste de la rue de Saintonge, Pierre AIDENBAUM, précise qu'il n'est pas question de fermer ce bureau de poste.

Par ailleurs, la Poste du Louvre n'a pas fermé complètement, mais uniquement pour travaux et elle rouvrira une fois ces travaux terminés : il n'est donc pas possible de parler de « fermeture d'un bureau de poste », d'autant que ce bureau de Poste a été transféré rue Etienne Marcel, et qu'il a les mêmes créneaux horaires que La Poste du Louvre.

S'agissant du 3^e, en tant qu'utilisateur ou client, comme tout le monde, de La Poste, il trouve au contraire que le service, notamment à La Poste de la rue des Archives, est bien meilleur qu'il y a quelques années. En effet, à l'époque, il se rappelle être souvent reparti sans attendre au regard de la file d'attente de 20 ou 25 personnes qui attendaient déjà. Or aujourd'hui, il remarque que l'on y fait très peu la queue, en raison d'une adaptation du service public. Par exemple, La Poste de la rue des Archives n'ouvre qu'à 10h00 du matin mais est ouverte jusqu'à 20h00 du soir, ce qui correspond aux horaires d'un grand nombre d'habitants du 3^e arrondissement. Il estime donc qu'il existe une adaptation du service public qui va dans le

bon sens et trouve, en tant qu'usager, que le service rendu est maintenant meilleur qu'il y a quelques années.

En outre, il rappelle que la norme française est qu'il existe un bureau de poste pour 20 000 habitants. Or dans le 3^e arrondissement intra-muros, qui compte 36 000 habitants, sont situés quatre bureaux de Poste, ce qui correspond à une moyenne de 9 000 habitants par bureau de poste.

Aussi, il ne trouve pas exact de parler de dégradation du service public de La Poste dans le 3^e arrondissement. Il précise avoir réfléchi avant de voter ce vœu ou non. Or ce vœu a une portée plus générale. Mais la fin de ce vœu, après l'énoncé des motifs, contient, selon lui, une ambiguïté, puisqu'il est écrit : « *La Ville de Paris interpelle la Direction de La Poste, pour demander le maintien d'un service public postal de qualité dans le 3^e* ». Pierre AIDENBAUM explique que tout le monde ne peut qu'être d'accord mais il estime qu'il s'agit d'un vœu « pour se faire plaisir ». Il ne connaît pas le sujet des bureaux de Poste de manière globale sur Paris, et en particulier le maillage de ces bureaux de Poste, mais il explique que le 3^e n'est pas du tout concerné.

En revanche, dans la mesure où il se dit concerné, comme tout le monde, par le maintien d'un bon service public à Paris, à titre personnel, il annonce qu'il votera ce vœu, après avoir fait part de ces quelques remarques.

Il redonne ensuite la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET tient à répondre que ce vœu, qu'il présente en sa qualité d'élus du 3^e, est essentiellement préventif. Toutefois, il fait remarquer que si le 3^e arrondissement a un bureau de poste pour une moyenne de 9 000 habitants, ce qui est en effet mieux que la moyenne nationale de 20 000 habitants pour un bureau de Poste, le 3^e a aussi une charge pour le service de la Poste qui va au-delà, en raison de la proportion très importante de touristes dans le 3^e, qui utilisent aussi les services de La Poste : cet aspect est à prendre en compte.

Surtout, il n'est pas, selon lui, possible de se désintéresser de ce qu'il se passe autour du 3^e arrondissement et il faut montrer que les élus sont partenaires du débat existant sur l'avenir du service public de la Poste : il s'agit d'une question très importante, notamment dans une période de mutation aussi rapide et aussi importante que celle que vivent actuellement les Français.

Aussi, Yves PESCHET indique que lui-même et les élus communistes / Front de gauche se déclarent parties prenantes, en tant qu'élus de la population, à laquelle ils rendent des comptes et dont ils défendent les conditions d'utilisation des services publics. Puis, ils veillent à ce que la qualité de la formation, d'utilisation du personnel, et du statut de ceux qui travaillent, soit garantie.

Selon lui, il ne s'agit pas d'une motion désuète, mais au contraire d'une motion tout à fait adaptée à la situation et tournée vers l'avenir : il ne s'agit pas de dire que vont survenir des catastrophes pour dire que vont survenir des catastrophes ou de dire qu'il y aurait des bureaux de poste de fermés lorsqu'il n'y en n'a pas mais, au contraire, d'essayer de cerner la réalité au plus près et de tenter un peu de faire face à des évolutions marchandes, par exemple, et à un esprit qui, quand même est dominant aujourd'hui dans l'évolution économique des pays

[occidentaux], de façon à ce que La Poste reste un service public moderne, adapté à son temps.

Yves PESCHET en conclut que tel est l'esprit de ce vœu.

Pierre AIDENBAUM répète qu'il va voter ce vœu mais se dit embêté par la description qui y est faite du 3^e arrondissement qui ne correspond pas à la réalité : il existe suffisamment de bureaux de poste dans le 3^e, avec un service de très bonne qualité, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Il fait remarquer que la norme des 20 000 habitants par bureau de poste n'est d'ailleurs pas respectée partout et qu'il parlait même il y a quelques temps des « enfants gâtés » du 3^e arrondissement.

Il confirme donc qu'il va voter ce vœu et propose aux membres du Conseil d'arrondissement de le voter également.

Ce vœu est adopté à l'unanimité des membres votants

18. Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, **Pierre AIDENBAUM** donne au Conseil les quelques informations suivantes :

- La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 aura lieu le 9 mai à 10h45 à la Mairie : il rappelle que ce jour est décalé afin de permettre à tous ceux qui souhaitent aller à l'Arc de triomphe de s'y rendre et notamment les portedrapeaux, qui sont demandeurs de pouvoir être libres le 8 mai ; par ailleurs, il a été souhaité que toutes les commémorations nationales puissent être ouvertes aux écoliers et aux collégiens de l'arrondissement : il n'est donc pas possible de le faire un jour férié, puisqu'ils ne vont pas à l'école ce jour-là).

Yves PESCHET ajoute que quatre classes seront présentes.

Pierre AIDENBAUM ajoute qu'à l'issue de la cérémonie une rencontre conviviale sera organisée à l'attention des participants, adultes et enfants.

- Le deuxième tour des élections présidentielles aura lieu ce dimanche et tous les élus sont invités à la Mairie, à partir de 19 heures ;
- Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 22 mai, à 19 heures ;
- Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin.

Pierre AIDENBAUM remercie le public et les membres du conseil d'arrondissement et lève la séance.

La séance est levée.